Jn. Ch. Gros
et
Claire adelaïde
Guiot.

Jn. Ch. de la République française une et indivisible Ch. de
Lozère, Canton, Par devant moi André Mourgeon officier de l'état
Civil de la Commune de la Parade, Chef lieu du Canton, Département
du Lozère, sont Comparus pour Contracter mariage Jn. Ch.
François Gros Montagnier fils majeur de feu François
Philippe Marie Gros et de Claire Bernard Résidant en cette
Commune Dans Port, et Claire adelaïde Guiot fille
mineure de Jean Jacques, Cultivateur, et de Rose Christoll
Décédée, ménagère de cette Commune d'Ispagnac et y Résidant
Dans Port, laquelle future épouse était accompagnée des Citoyens
Louis Rogeron Cn. du Directoire
Exécutif Cit. de Canton de la Parade, Laurent Portalier
Perruquier, Joseph Huguet agent municipal de cette
Commune de la Parade, et Jean antoine Calistre, Greffier
Secrétaire de la dite administration, tous nés et plus
Résidants un an et vendémiaire en cette Commune, Témoins
Requis, municipés, amités les dits future époux et
Parents, Le futur de sa mère et de sa sœur, et les
future de ses père et mère et autres tous Dénommés
au dit mariage leur Consentement, Lecture faite en
Présence des susdits Témoins et de la Publication du dit
Projet de mariage sur l'un mur de la dite du Chef lieu du Canton
Conformément, et de Cette faite par Officier Public de la
Commune d'Ispagnac en date du treize Pluviôse an
Cinquième mois de la Troisième année de la République
qui Constate la Publicité et qui est de mariage

Légitime, du Septième — Date
De naissance de — la future Portant
quelle est née le — sur d'un mois
de Septembre Mil Sept Cent Soixante dix Sept aussi de
Parent Légitime, les Parties ayant déclaré vouloir Contracter
mutuel Consentement au dit mariage, pris la main
qualité Officier de l'état Civil Prononcé au nom de la
Loi que François Gros et Claire adelaïde Guiot sont
mis en mariage. De tout quoi Nous avons Dressé le Présent
acte que les Signé avec les Témoins et Parties et Officier
de l'état Civil, fait en la mairie, Commune susnommée, Et Bien que Donné.

Bartheleme

Paraphé — Brunet — Pathaud

Mourgeon Off.

Mariage
de
Jn. Etienne
Brun et
Marie Catherine
Huguet

Jn. Ch. Dans la République française une et indivisible
Et Ch. Dépt. Lozère Canton Par Devant moi Joseph Huguet
André Mourgeon officier de l'état Civil de Cette Commune de
la Parade Chef lieu du Canton, Département du Lozère
Sont Comparus pour Contracter Mariage Jn. Etienne
Joseph Etienne Brun ménagère de Toulouse, fils majeur de feu
Etienne Propriétaire et de Marie Anne Barrallier d'un
Port, et Marie Catherine Huguet fille majeure de feu
Jean François, et de Rosalie Clementy tous Résidant